

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 2 NOVEMBRE 2015
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

Lundi, le deux (2) novembre 2015 se tenait à 20h00 au Centre municipal, l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents, monsieur Réginald Morissette, maire, messieurs les conseillers suivants : Ghislain Vignola, Alain Thibault, Magella Roussel et Jasmin Couturier. Absentes madame Myriam St-Laurent et Madame Johanne Morissette

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice-générale et sec.-trés. était aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. 2015-194 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Le Maire ouvre la séance par la prière et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Monsieur Magella Roussel et appuyé par Monsieur Alain Thibault en laissant l'item «Affaires nouvelles » ouvert.

3. 2015-195 LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux de la séance du 5 et 14 octobre 2015 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture. Il est proposé par Monsieur Alain Thibault et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux des séances tels que présentées.

4. 2015-196 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Monsieur Magella Roussel et appuyé par Monsieur Alain Thibault et résolu unanimement l'acceptation des comptes du mois et les documents relatifs aux contrôles administratifs. Le montant des comptes est 16 257.35\$ du 2731.

Mention : Dépôt du rapport budgétaire en date du 30 septembre 2015

LISTE DES COMPTES

Période 10

9167-6858 QUÉBEC INC.	FOSSET RG 4 EST	482	C1500555	252,95
ANDRÉ HUDON	CONCIERGERIE OCTOBRE 2015	776931	C1500572	106,25
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	INTÉRÊT 1ER FINANCEMENT 2.VERS	2015-10-09	M1500554	4 814,18
GRUPE BOUFFARD, BOUFFARD SANITAIRE INC.	COLLECTE RECYC ICI SEPT 2015##	232731	C1500556	103,48
GRUPE BOUFFARD, BOUFFARD SANITAIRE INC.	COLLECTE OCTOBRE 2015	234209	C1500556	2 291,71
GRUPE CCL	CHÈQUE LASER	LP104843	C1500557	445,85
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	BALISE SIGNALIATION	FCC0037269	C1500558	17,14
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	FOURNITURE BOULON ÉCROU	FCC0039653	C1500558	2,62
CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	INTÉGRATION ROLE TRIENNAL	1500671	C1500559	454,15
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	RENOUV. TECH.PRAT.OFFI	316258	C1500560	65,54
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS MUTATION	201502491857	C1500561	16,00
FQM	LIVRAISON DICOM LIVRE	82431	C1500573	12,92
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC LUM RUE SEPTE 2015	643301347997	L1500060	132,83
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC S.MUN. 19AOUT À 16OCT.15	646001590619	L1500060	150,81
LABORATOIRE BSL	ANALYSE LABORATOIRE	56966	C1500562	218,08
TÉLUS MOBILITÉ	CELL VOIRIE OCT 2015	OCT 2015	L1500061	40,70
MRC DE LA MITIS	TÉL IP 3E TRIMESTRE	32603	C1500563	107,33
ORIZON MÉDIA	RENOUV. DÉC 2015 AU DÉC.2016	994	C1500564	229,95
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG- SEC-TRS	PILE INFO MUNICIPALE	OCTOBRE2015	C1500565	21,29
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG- SEC-TRS	MÉDIA POSTE	OCT 2015	C1500565	58,12

PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TRS	FOURNITURE	OCT 2015-1	C1500565	11,07
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TRS	REPAS FORMATION, FOURNITURE	OCT 2015-2	C1500565	32,72
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE OCT 2015	OCT 2015	L1500062	491,20
REVENU QUÉBEC	REMISE OCT 2015	OCT 2015	L1500063	1 238,05
SÉCURITÉ CIVILE LANDRY INC.	FORMATION CENTRE COORDINATION	P-706	C1500566	672,60
TELUS QUÉBEC			L1500064	48,91
TRANSPORT DENIS CHOUINARD INC.	NIVELER ROUTE HARTON	DC-1049	C1500567	344,93
TRANSPORT JOCELYN OUELLET	ACCOTTEMENT RANG 4 EST SEPT 15	3809	C1500568	80,48
TRANSPORTEURS EN VRAC DE RIMOUSKI INC.	TRAVAUX FOSSET RG 4 EST	F26927	C1500569	1 437,09
TRANSPORTEURS EN VRAC DE RIMOUSKI INC.	TRAVAUX FOSSET RG 4 EST	F26928	C1500569	1 415,32
ULTRAMAR	HUILE CHAUFFAGE, 1006.5L/0.67	87476	C1500570	775,35
URLS DU BAS ST-LAURENT	FORMATION STRUCTUR JURIDI REGL	2410	C1500571	10,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ROULEAU DE TIMBRE	2015-10-13	L1500065	97,73
VISA AFFAIRES DESJARDINS	essence octobre 2015	2015-10-09	L1500065	60,00
				16 257.35

BILAN DU MOIS OCTOBRE 2015

Salaires nets : 3 employés	3 434.60 \$
<u>Total des factures :</u>	<u>16 257.35\$</u>
Total salaires et compte du mois :	19 691.95\$
Chèque manuels et en ligne déjà payés (L-M)	7 074.41\$
<u>Salaires payés :</u>	<u>3 434.60\$</u>
Reste à payer :	9 182.94\$
Solde des comptes :	
no : 2731	397 891.73 \$
30 octobre 2015	no : 2731 mc dispo 75 000.00 \$
	no : 91550 116 409.47 \$
	no : 91550 mc dispo 171 297.00 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Suite aux questionnements concernant le règlement numéro 2015-01 modifiant le règlement de zonage relativement aux activités de camping ». Monsieur le Maire demande aux conseillers leurs accords afin de déplacer la période de question. Tout le monde est d'accord.

5. **CORRESPONDANCE**
6. **2015-197** **ADOPTION DU RÈGLEMENT « DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE RELATIVEMENT AUX ACTIVITÉS DE CAMPING**
Point reporter
7. **2015-198** **VERSEMENT (2015) VILLE DE MONT-JOLI-SUBVENTION FIMR**
Sur proposition de Monsieur Alain Thibault et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le versement de la subvention à la Ville de Mont-Joli au montant de 53 263\$ pour les détails suivants 18 088\$+118\$+35 057\$.Étant donné que nous sommes maître d'œuvre, nous recevons leur montant.
8. **2015-199** **REMBOURSEMENT INTÉRÊT FINANCEMENT #1**
Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Monsieur Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement des intérêts pour le financement # 1 au montant de 4 814.18\$ à la Financière Banque Nationale inc.
9. **2015-200** **NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2015-2016**
Sur proposition de Monsieur Alain Thibault appuyé par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-

Lepage nomme Monsieur Jasmin Couturier comme maire suppléant pour la période de 4 mois soit novembre et décembre 2015, ainsi que janvier et février 2016.

2015-201

Sur proposition de Monsieur Magella Roussel appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage nomme Monsieur Alain Thibault comme maire suppléant pour la période de 4 mois soit de mars à juin 2016.

2015-202

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage nomme Monsieur Ghislain Vignola comme maire suppléant pour la période de 4 mois soit de juillet à octobre 2016.

Voici le tableau :

Jasmin Couturier	novembre et décembre 2015, janvier et février 2016
Alain Thibault	mars, avril, mai, juin 2016
Ghislain Vignola	juillet, août, septembre, octobre 2016

La municipalité autorise le maire suppléant durant sa période désigné à signer au nom et pour la municipalité en remplacement de monsieur Réginald Morissette Maire en cas d'impossibilité de celui-ci. Et cela en faisant une résolution si l'occasion se présente.

10. 2015-203

**OUVERTURE DES SOUMISSION-COLLECTE ORDURES, RECY-
CLABLES ET ORGANIQUES;**

Considérant qu'un appel d'offre sur invitation a été envoyé à trois entreprises pour la collecte des ordures, matières recyclable et des matières organiques sur le territoire de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage;

Considérant qu'à l'ouverture des soumissions, les trois entreprises ont déposé des offres de services;

Considérant que la municipalité s'est réservé la possibilité d'accorder ou non le contrat en tout ou en partie;

Considérant que les soumissions sont sur deux catégories soit la collecte des ordures et matières recyclables et l'autre sur la collecte des matières organiques;

Considérant que la municipalité désire octroyer le contrat séparément à deux soumissionnaires soit un dans chaque catégorie de collecte au soumissionnaire le plus bas.

En conséquence,

1- Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage octroi le contrat de la collecte des ordures et matières recyclables à l'entreprise Bouffard sanitaire inc. pour l'année 2016.

2- Il est proposé par Monsieur Alain Thibault appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage octroi le contrat pour les matières organiques à l'entreprise Exploitation Jaffa inc. pour l'année 2016.

11. 2015-204

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La directrice atteste le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers suivants : Conseiller # 1, conseiller # 2, conseiller # 4, conseiller # 6 et le maire.

12. 2015-205

RAPPORT FINANCIER DU MAIRE

Selon l'article 955 du Code municipal, le maire dépose le rapport financier du maire.

13. 2015-206

REMBOURSEMENT SUBVENTION-TIRE DE TRACTEUR

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Monsieur Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le versement de subvention de 500\$ reçu par le ministre Pascal Bérubé au comité de la Tire de Tracteur pour l'activité 2015.

14. 2015-207

AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES

Un avis de motion est donné par Monsieur Alain Thibault pour le règlement 2015-03 « Règlement concernant les nuisances publiques ».

15. 2015-208

AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME

Un avis de motion est donné par Monsieur Ghislain Vignola pour le règlement 2015-04 « Règlement concernant les systèmes d'alarme ».

16. 2015-209

ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Sur proposition de Monsieur Alain Thibault et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil municipalité de St-Joseph-de-Lepage de nommer Monsieur Réginald Morissette, maire et Madame Tammy Caron, directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme au nom de la municipalité.

17.

AFFAIRES NOUVELLES

2015-210

A) TRANSPORT PÉTROLIER PAR TRAIN

Considérant que l'entreprise Chaleur Terminals inc. (CTI) a obtenu le 1^{er} juillet 2014, des autorisés compétentes le permis de construction de son port pétrolier d'exportation lequel sera situé à Belledune, Nouveau-Brunswick, sur la rives de la Baies-des-Chaleurs;

Considérant que CTI entend débiter la construction en 2015 ou au début 2016 avec achèvement environ 18 mois après la première pelletée de terre (John Levson v.p.);

Considérant que CTI a choisi le rail pour le transporter le pétrole de l'Ouest jusqu'au Nouveau-Brunswick, ce qui signifie que chaque jour, deux convois de 110 wagons traverseront Saint-Joseph-de-Lepage pour alimenter le nouveau port pétrolier;

Considérant que le volume de pétrole ici concerné est énorme, soit 160 000 barils chaque jour, 58 millions par année, ce qui inquiète considérablement une partie important des citoyens de Saint-Joseph-de-Lepage, particulièrement ceux et celles qui résident ou travaillent à proximité de la voie ferrée;

Considérant que la tragédie de Lac Mégantic est encore fraîche aux mémoires, que les risques de déraillements entraînant d'autres déversements sont réels et que depuis Lac Mégantic, plusieurs autres déraillements ont eu lieu partout au Canada dont ceux de Brockville (Ontario- juillet 2014), Bowmanville (Ontario- juillet 2014), Gogama (Ontario-mars 2015), Plaster Rock (Nouveau-Brunswick- septembre 2015);

Considérant au surplus que malgré les assurances données par le CN une partie de la population exprime des forts doutes sur la capacité des infrastructures de supporter le poids et le volume des convois et que ces infrastructures ne sont inspectées que par le CN lui-même;

Considérant qu'en la matière s'imposent des décisions basées sur un transport qui soit le plus sécuritaire possible;

Considérant qu'au-delà de la compétence fédérale en matière de transport ferroviaire Québec doit intervenir comme il a été fait pour un éventuel port

pétrolier à Gros-Cacouna ou comme l'ont fait les autorités de la Colombie-Britannique dans le dossier oléoduc Enbridge;

Considérant que déjà dans le projet de l'oléoduc Énergie Est-Trans Canada, le Québec veut s'assurer de la pertinence du projet, évaluer les impacts environnementaux ainsi que ceux sur l'approvisionnement en gaz naturel au Québec et que des mandats en ce sens seront donnés au BAPE et à la Rédie de l'énergie (site web sur les évaluations environnementales stratégiques du gouvernement du Québec);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Thibault et appuyé par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage demande :

AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

1. D'intervenir sans délai dans le dossier du transport par train du pétrole de l'Ouest vers Belledune en donnant mandat au BAPE d'évaluer les risques liés à ce moyen de transport tant au niveau de l'état des infrastructures qu'à celui du matériel utilisé et des mesures de sécurité requises afin de limiter au maximum les inconvénients sociaux et environnementaux liés à ce projet;
2. De demander à Ottawa de décréter d'ores et déjà un moratoire sur le transport par train du pétrole de l'Ouest vers Belledune tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'accord avec Québec sur cette question d'intérêt majeur pour sa population.

AU GOUVERNEMENT D'OTTAWA :

1. De prendre acte des inquiétudes de la population du Québec dans le dossier du transport par train du pétrole de l'Ouest vers Belledune et de décréter en conséquence un moratoire sur ce projet jusqu'à entente avec Québec sur les modalités d'exécution.

À L'UMQ ET À LA FQM :

1. De prendre acte de la grande préoccupation de la population de Saint-Joseph-de-Lepage et des autres municipalités du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à l'égard d'un prévisible transport par convois ferroviaires du pétrole de l'Ouest vers Belledune, Nouveau-Brunswick;
2. D'insister auprès de nos gouvernements afin que soient effectuées les études requises et prises de décisions pertinentes qui devront en découler, afin d'assurer un transport ferroviaire qui soit sécuritaire pour la population et l'environnement.

18.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Reporté en début de séance.

19. 2015-211

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par Monsieur Alain Thibault, la fermeture de l'assemblée à 21h52.

Je, Réginald Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal, à l'exception de la résolution 2015-203 que j'exerce mon droit de veto.

Réginald Morissette, maire

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.